

DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

81. 1986

Objet

TARIFS 1982 pour le GOLF
DE MAINE-GAUDIN

DATE DE CONVOCATION

27 Novembre

DATE D'AFFICHAGE

27 Novembre

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 22

Nombre de votants 25

PUR 24

CONTRE

ABSENCES : 1

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

SOUS PRÉFECTURE

14. DEC. 1981

ROCHEFORT-s/MER (Chs-Mme)

L'An mil neuf cent quatre vingt un
le quatre décembre

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Pierre LIS, Maire

Etaient présents MM. LIS, Melle FOUCHE, MM. FABER, BOUTET, BOUCHET,
LACHAUD, DUFOUR, BUJARD, Adjoint
MM. PAPEAU, TETARD, POUMAILLOUX, MONTRON, NAULIN, MAURELLET,
GUICHAOUA, BOULAN, BROTREAU, BERLAND, DUFÉIL, TAP, CABAL, Mme TACQUET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés MM. COLLE par M. le Maire
PELLETIER par M. DUFÉIL
BOISARD par M. MAURELLET

Absents MM. POUGET, VIAUD

Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

Par délibération, en date du 28 novembre 1980, ont été
décidé les tarifs à appliquer pour l'année 1981.

Il vous est proposé de décider ceux pour l'année 1982,
selon les propositions ci-après.

Ces propositions ont été présentées à l'Association
Sportive du Golf, lors d'une réunion de coordination qui a eu lieu
le vendredi 27 novembre 1981, et ont reçu l'accord du Président et
des membres présents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

: Vu l'accord de l'Association Sportive du Golf, en date du 27 novembre
1981,

DECIDE :

: de fixer à compter du 1er janvier 1982 les tarifs d'usage du Golf
comme suit :



I - ABONNEMENTS

- a) Abonnement à l'année (du 01.01.82 au 31.12.82)
- individuel 2 050,00 F
 - ménage 3 075,00 F
- b) Abonnement hors saison (du 1.01.82 au 15.06.82 et du 15.9.82 au 31.12.82)
- individuel 1 300,00 F
 - ménage 1 950,00 F

Lorsque l'abonnement est pris par un nouvel adhérent après le mois de juin, le reste de l'année est décompté en douzième selon le nombre de mois restant.

II - TARIFS DES JOURNÉES ET SEJOURS

a) Hors saison

- Green-fee en semaine 50,00 F
- Samedi, Dimanche ou Jours fériés 60,00 F
- Green-fee Week-end 100,00 F
- 1 semaine 230,00 F

b) En saison (1er.06 au 30.09)

- Green-fee en semaine 60,00 F
- Samedi, Dimanche ou jours fériés 75,00 F
- Green-fee Week-end 120,00 F
- 1 semaine 300,00 F
- 1 mois 850,00 F

c) Practice

- Droit d'entrée pour non-abonnés 12,00 F

Réduction de 50 % sur l'ensemble des tarifs jusqu'à 25 ans, gratuité pour les juniors jusqu'à 21 ans avec le Brevet Sportif de Golf.

III - TARIFS ETUDIANTS (jusqu'à 25 ans)

- a) un mois hors saison 165,00 F
- b) un mois en saison 220,00 F

IV - SERVICES

- a) casiers chariots 180,00 F
- b) casiers vestiaires 120,00 F
- c) emplacement de chariot avec charge électrique 180,00 F

V - LECONS

- a) 1/2 heure 50,00 F
- b) 1 série de 10 leçons d'une demi-heure 450,00 F

VI - MESURES SPECIFIQUES POUR LES DEBUTANTS

a) leçons collectives pour débutants

(exclusivement par groupe de 5 à 7 personnes, en semaine, en période hors saison et hors vacances scolaires)

- La série de 10 leçons (avec mise à disposition de balles et clubs) 200,00 F

b) abonnement de 1er essai

400,00 F
(3 mois d'abonnement avec mise à disposition éventuellement d'une série de 4 clubs, pouvant être pris de Janvier à Juin et de Septembre à Décembre)

Cet abonnement est déductible ensuite d'un abonnement à l'année en cas de poursuite.

c) abonnement 1ère année débutant

: individuel

1 025,00 F

: ménage

1 538,00 F

d) initiation scolaire

avec fourniture du matériel

GRATUIT

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, M. Les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre LIS
Pierre LIS.

SOUS-PRÉFECTURE DE ROCHEFORT
ARRIVÉE LE

14.DEC.1981

Délibération Exécutoire
Art. L 121 31 du C. des C. n. s.